

adopté

SÉNAT

le 29 juin 1972.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'Accord international sur le blé de 1971 comprenant la Convention sur le commerce du blé et la Convention relative à l'aide alimentaire signées à Washington le 3 mai 1971.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord international sur le blé de 1971 comprenant la Convention sur le commerce du blé et la Convention

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2370, 2402 et in-8° 608.

Sénat : 271 et 294 (1971-1972).

relative à l'aide alimentaire signées à Washington le 3 mai 1971 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1972.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 271 Sénat (1971-1972).